



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E177900

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2027

ÉDITÉ LE

10/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2018

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/09/2023
500

Raison sociale : G2S ISO

100 ROUTE DE MURET
31600 EAUNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 844354647

Siret : 844 354 647 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7185494

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145429667

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145429667

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 06 01 16 38 14

Portable : 06 01 16 38 14

Fax :

Site Internet : <http://www.g2s-iso.fr>

E-mail : societe.g2s31@gmail.com

Responsabilité légale :

BRENAC ALIX ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE / NITA GEORGE GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	02/07/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	19/11/2025
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	02/07/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	05/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	19/11/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	07/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.